

SOSLH 56/13

321

(1941, 1943)

A

Equipement en block automatique lumineux de la ligne Paris-Le Havre

Equipement en block automatique lumineux de la ligne Paris-Le Havre.-

Section Mantes-Malaunay.-

.N.C.F. au M.T.P.	C.A.	9. 4.41	11	V 2°
		12. 4.41		

Section Rouen-Le Havre.-

	(s)	C.A.	3. 9.41	46	VII
NCF au MTP			4. 3.43		
MTP à la SNCF			6.II.43		

Voir D. 651 : Plan quinquennal

D. 652 : Nouveau plan quinquennal  
(plan d'équipement national)

Équipement en block automatique lumineux de la  
ligne Paris-Le Havre

Section Rouen-Le Havre

	(s) C.A.	3. 9.41	46	VII
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		4. 3.43		
Dépêche du M.T.P à la SNCF		6.11.43		

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

Direction des Chemins de fer

Service Technique - 3<sup>e</sup> Bureau

COPIE

Paris, le 6 novembre 1943.

Région Ouest  
Ligne de Paris au Havre

Etablissement du block automatique  
à signaux lumineux de la bifurcation  
d'Eauplet et reconstruction du poste  
de bifurcation de Darnétal

Le Ministre,

à Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.

Ouest 350 - 9

(+) Copie de cette lettre a été distribuée  
le 10 mars 1943.

Par lettre n° 3421/0 du 4 mars 1943(+), vous m'avez  
présenté un projet relatif, d'une part, à l'établissement  
du block automatique à signaux lumineux sur la section de  
ligne de Paris au Havre, comprise entre la bifurcation  
d'Eauplet (poste 63) et le poste 68 et sur la section de  
ligne d'Amiens à Rouen comprise entre Rouen-Martainville et  
Darnétal, et, d'autre part, à la reconstruction du poste de  
la bifurcation de Darnétal.

Ce projet figure au programme spécial d'équipement  
"paragr. V" - Installations de sécurité (1ère urgence), mais  
aucune dotation n'a été prévue au budget d'établissement de  
l'exercice 1943, du fait qu'en raison des circonstances sa  
réalisation effective ne sera entreprise qu'au cours d'un  
exercice ultérieur lorsque les conditions d'approvisionne-  
ment des matériaux le permettront.

Toutefois, en raison du grand intérêt que présentera  
alors l'exécution aussi rapide que possible de ces travaux  
sur cette section de la ligne du Havre, vous sollicitez dès  
maintenant une approbation qui vous permettrait de procéder  
aux études.

Après examen par le Service Technique, j'approuve ce  
projet au seul point de vue technique, étant donné que sa  
réalisation effective ne pourra être entreprise qu'au cours  
d'un exercice ultérieur lorsque les conditions d'approvision-  
nement le permettront.

Vous voudrez bien m'adresser une nouvelle évaluation  
du montant des travaux, en vue de l'approbation du point de  
vue financier, dès que la réalisation du projet pourra être  
entreprise effectivement.

Sur ce point de vue, les Services Techniques observent, dès à présent, que les modifications techniques apportées dans la réalisation du poste électrique unique envisagé pour la bifurcation de Darnétal, par rapport au poste électrique terminé en juillet 1941 en gare de Montauban, devraient correspondre à une dépense relativement moins élevée, ce qui n'apparaît pas dans l'ensemble.

La seule cabine du poste de Darnétal est, par exemple, évaluée à 450.000 fr, alors que celle du poste de Montauban est revenue à 150.000 fr pour un poste plus important.

Il conviendrait donc que vous joigniez à vos propositions définitives, au point de vue financier, toutes justifications nécessaires sur ces points.

Le Directeur des Chemins de fer,

Signé : MORANE.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 4 mars 1943

D. 3421-0

Région de l'Ouest

Ligne de Paris au Havre

C O L T E

Etablissement du block automatique à signaux lumineux de la bifurcation d'Euillet (Poste 63) au Poste 38 et sur la Section comprise entre Rouen-Martainville et Darnétal.

Reconstruction du Poste de la bifurcation de Darnétal.

Monsieur le Ministre,

Ve/z 248-053-2  
14

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif, d'une part, à l'établissement du block automatique à signaux lumineux, sur la section de ligne de Paris au Havre comprise entre la bifurcation d'Euillet (Poste 63) et le Poste 38 et sur la section de ligne d'Amiens à Rouen, comprise entre Rouen-Martainville et la gare de Darnétal et, d'autre part, à la reconstruction du poste de la bifurcation de Darnétal.

Ce projet figure au programme spécial d'équipement "S V" - Installations de sécurité (1ère urgence), mais aucune dotation n'a été prévue au budget d'établissement de l'exercice 1943, du fait qu'en raison des circonstances sa réalisation effective ne sera entreprise qu'au cours d'un exercice ultérieur lorsque les conditions d'approvisionnement des matériaux le permettront.

Toutefois, en raison du grand intérêt que présentera alors, pour la S.N.C.F., l'exécution aussi rapide que possible de ces travaux, sur cette section particulièrement intéressante de la ligne du Havre, les études d'exécution des dispositions nouvelles seront confiées, dès l'approbation du projet, aux constructeurs qui seront chargés plus tard de leur réalisation. Les quelques dépenses ainsi engagées pour ces études seront compensées par des réductions de dépenses que la pénurie de matières premières imposera sur d'autres projets.

.....

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la  
Production Industrielle et aux Communications.-

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

3 septembre 1941

321

QUESTION VII - Nouveau programme quinquennal

Installation du block automatique  
Rouen-LeHavre

P.V.

M. LE PRESIDENT expose que la loi du 6 avril 1941, dont il a été précédemment rendu compte au Conseil, prévoit l'établissement avant le 1er janvier 1942, d'un Plan d'Équipement National dont la première tranche sera réalisée dans une période de dix ans.

Par lettre du 14 mai 1941, M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a demandé à la S.N.C.F. de lui présenter l'avant-projet d'un nouveau programme quinquennal de travaux à exécuter dans le cadre dudit plan d'équipement national à la suite des programmes actuellement en cours, la réalisation de ces programmes - le programme quinquennal et le programme spécial d'équipement - ne s'étendant que sur une période de 5 ans.

Le programme soumis au Conseil, dont le montant atteindrait 10.545 M. en principal, soit, après incorporation des frais généraux, 11.641 m., serait consacré à des compléments d'électrification, au renouvellement du matériel et à des améliorations diverses

.....

Quant aux améliorations diverses, prévues à concurrence de 1.390 M., elles ..... comprendraient, en outre, divers projets ayant pour objet de faciliter l'exploitation et d'augmenter la sécurité : ..... développement du block automatique lumineux et du réseau téléphonique.

.....

Après échange de vues auquel prennent part M. DEVINAT et M. LE BESNERAIS, le Conseil approuve le programme qui lui est soumis.

Sténo (s) p. 46

M. LE PRESIDENT - .....

4°) Les travaux concernant les installations de sécurité ont pour objet de développer l'emploi du block automatique sur les grands itinéraires.

.....

C'est ainsi que la section de ligne Lyon-Avignon serait équipée parallèlement à son électrification, de telle sorte que, compte tenu des installations existantes et des programmes en cours, le block automatique serait réalisé d'une manière continue entre Paris et Vintimille. De même l'équipement prévu entre Verneuil-l'Etang et Troyes viendrait renforcer l'armement de la grande ligne Paris-Belfort, comme celui prévu entre Busigny et Erquelines viendrait compléter en block ~~la~~ de la ligne de Paris à Maubeuge et à la frontière belge. Enfin, l'équipement de la section Rouen-Lehavre parachèverait l'équipement en block automatique de la grande artère Paris-Le Havre, actuellement réalisé jusqu'à Mantes et en cours de Mantes à Rouen.

Le programme ne comporte qu'une seule ligne transversale, celle de Crépy-Montdidier-Boves, en raison de l'importance du trafic charbonnier sur ce parcours, qui nécessite l'augmentation du débit de la ligne.

.....

Le Conseil approuve le nouveau programme quinquennal qui lui est soumis.

Extrait des documents relatifs  
 au deuxième programme quinquennal distribués  
 en vue de la séance du Conseil d'Administration du  
 3 septembre 1941

VI/- Installations de sécurité

Block automatique

	:	:
	:	: Montant en
	:	: principal
	:	: mémoire (1)
- Lyon-Avignon .....	:	:
- Verneuil-L'Etang - Troyes ..... 116 km	:	:
- Busigny - Erquelines ..... 59 "	:	:
- Crépy- Montdidier - Boves ..... 90 "	:	:
- Rouen - Le Havre ..... 92 "	:	:
	:	:
	:	:
Total .....	:	:
355 km	:	240 M.
	:	:
	:	:

(1) compris dans l'électrification (chapitre I)

.....

Note justificative sommaire

Block automatique lumineux

Le programme proposé ne constitue que la continuation des programmes déjà entrepris qui ont pour but l'équipement progressif en block automatique de toutes les lignes à grand trafic de la S.N.C.F.

Les principaux avantages sont :

- Amélioration de la densité de circulation par le resserrement des cantons de block,
- Amélioration de la sécurité par l'installation de signaux lumineux particulièrement visibles, et la suppression de toute intervention d'agent,
- Réalisation d'économies par suppression du gardiennage des postes de block manuel.

Nous envisageons d'équiper du block automatique les sections de lignes suivantes :

- Lyon - Avignon (parallèlement à l'électrification) .....	230 km
- Verneuil - l'Etang - Troyes .....	114 km
- Busigny - Erquelines .....	59 km
- Crépy - Montdidier - Boves .....	90 km
- Rouen - Le Havre .....	92 km
	<hr/>
Total .....	585 km

2ème programme quinquennal

Résumé du programme (extrait)

Titre du projet	Justifications sommaires	Montant en principal	Economies annuelles à attendre de la réalisation du projet
<b>VI/- Installations de sécurité.-</b>			
Bloek automatique lumineux			
- Lyon-Avignon	Amélioration de la sécurité : Augmentation du débit des lignes Suite des programmes actuellement en cours.	240 M.	5 M.
230 k			
- Verneuil- l'Etang- Troyes			
114 k			
- Busugny- Erquelines			
59 k			
- Crépy-Mont- didier- Boves			
90 k			
- Rouen-Le Havre			
92 k			
<u>585 KM</u>			

Equipement en block automatique lumineux  
de la ligne Paris-Le Havre

Section Mantes - Malaunay

	C.A.	9. 4.41	11	V	2°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		12. 4.41			

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

PARIS, le 12 avril 1941

-----  
342I/53

COPIE

Région de l'Ouest

-----  
Ligne de Mantes au Havre

-----  
Equipement en block automatique  
lumineux Mantes-Malaunay

-----  
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à l'établissement du block automatique à signaux lumineux sur les sections de Mantes à Oissel et du Poste 68 à la bifurcation de Malaunay de la ligne de Paris au Havre.

Ce projet figure au programme spécial d'équipement "§ V - Installations de sécurité (1ère urgence)" et la dotation correspondante est prévue au budget d'établissement de l'exercice 1941.

Il annule et remplace le projet présenté le 28 septembre 1936, par le Réseau de l'Etat, pour l'équipement en block automatique de la ligne de Paris au Havre, inscrit au programme des grands travaux contre le chômage, et approuvé par décision ministérielle n° 299 272 du 13 janvier 1937, mais non réalisé faute de crédits au titre dudit programme.

Toutefois, les travaux aujourd'hui envisagés seraient limités aux sections indiquées ci-dessus, de telle manière que puissent être imputés sur les disponibilités ainsi dégagées les crédits nécessaires à la couverture du dépassement que comporte, au titre du même programme, le projet d'équipement en block automatique de la Section Argenteuil-Valenton (ligne d'Argenteuil à Juvisy) que je vous adresse d'autre part.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications  
244, Bd Saint-Germain à PARIS 7°

.....

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration

Signé : FOURNIER

9 avril 1941

321

QUESTION V - Projets

P.V. (p.3 & 4)

- 2°) Etablissement du block automatique à signaux lumineux sur les sections de Mantes à Oissel et du Poste 68 à la bifurcation de Malaunay de la ligne de Paris au Havre.
- 3°) Equipement en block automatique à signaux lumineux de la section Argenteuil-Valenton de la ligne d'Argenteuil à Juvisy.

M. LE PRESIDENT expose que ces projets, tous deux inscrits au Programme Spécial d'Equipement, sont liés en ce qui concerne leur financement.

Le projet relatif à la Section Argenteuil-Valenton tend à compléter l'équipement de la Grande-Ceinture en block automatique à signaux lumineux, de manière à obtenir le débit maximum permis par cet équipement et à faire disparaître les inconvénients inhérents à la diversité des modes de signalisation actuellement employés.

Ce projet, qui présente un caractère d'urgence, est évalué à 28 M., soit une dépense supérieure de 18 M. au crédit d'engagement inscrit au programme. Le surplus de dotation nécessaire serait prélevé sur le crédit de 65 M. prévu par ailleurs au même programme pour l'équipement de la ligne de Paris-Le Havre.

De ce fait, la dotation disponible, en ce qui concerne ce dernier projet, se trouverait ramenée à 47 M.. Aussi, est-il proposé de limiter, pour le moment, le complément d'équipement en block automatique à signaux lumineux de la ligne Paris-Le Havre aux sections nouvelles de Mantes à Oissel et du Poste 68 à la bifurcation de Malaunay, tête d'embranchement de la ligne de Dieppe. Compte tenu des tronçons sur lesquels le block automa-

tique lumineux est d'ores et déjà en service, la ligne, nonobstant cette réduction du projet primitif, serait équipée sur la partie la plus chargée de son parcours.

La dépense s'élèverait à 34.400.000 fr. Des crédits suffisants resteront encore disponibles pour l'équipement des abords mêmes de la gare de Rouen R.D. qui doit faire l'objet d'un projet spécial eu égard à l'étude particulière que nécessite la traversée des trois grands tunnels de Sainte-Catherine, de Beauvoisine et de Saint-Maur.

M. LE BESNERAIS souligne que ces deux projets représentent la première application de la nouvelle technique unifiée du block automatique à signaux lumineux qui sera étendue à toute la S.N.C.F..

Le Conseil approuve les projets.

Steno (p. 11)

M. LE PRESIDENT. - Ces deux projets qui chevauchent l'un sur l'autre, au point de vue financement, concernent l'équipement en block automatique à signaux lumineux :

- l'un de la section Argenteuil-Valenton sur la ligne d'Argenteuil à Juvisy ;

- l'autre des sections de Mantes à Gisors et du Poteau à la bifurcation de Malaunay sur la ligne de Paris au Havre.

Le premier a pour objet de compléter l'équipement en block automatique lumineux de la Grande-Ceinture : la section d'Argenteuil à Valenton est, en effet, la seule sur laquelle cet équipement ne soit pas encore réalisé. Il résulte de cette discontinuité, d'une part, un débit inférieur au débit maximum que

.....

pourrait permettre d'obtenir un équipement homogène en block automatique lumineux, et, d'autre part, une diversité des modes de signalisation particulièrement fâcheuse sur un parcours suivi par les mécaniciens des différentes Régions.

Le projet figurait au programme spécial d'équipement pour une somme de 10 M.. Mais sa mise au point a fait ressortir que cette dotation était insuffisante et a conduit à porter la dépense à 28 M.. Etant donné l'importance qu'il présente, il a paru opportun d'en poursuivre la réalisation malgré ce dépassement de crédits, sauf à le compenser par une réduction correspondante de la dépense afférente au projet relatif à la section de Nantes au Havre.

De ce fait, la dotation disponible en ce qui concerne ce second projet se trouve ramenée de 65 M. à 47 M.. Aussi, est-il proposé de limiter, pour le moment, le complément d'équipement en block automatique à signaux lumineux de la ligne Paris-Le Havre aux sections nouvelles de Nantes à Oissel et du Peste 68 à la bifurcation de Malaunay, tête d'embranchement de la ligne de Dieppe. Compte tenu des tronçons sur lesquels le block automatique lumineux est d'ores et déjà en service, la ligne, nonobstant cette réduction du projet primitif, serait équipée sur la partie la plus chargée de son parcours.

La dépense s'élèverait à 34.400.000 fr. Des crédits suffisants resterant encore disponibles pour l'équipement des abords sœurs de la gare de Rouen R.D. qui doit faire l'objet d'un projet spécial en regard à l'étude particulière que nécessite la traversée des trois grands tunnels de Sainte-Catherine, de Beauveisine et de Saint-Maur.

M. LE BERNHAIN. - Je signale que ces projets constituent la première application de la nouvelle technique unifiée du block automatique lumineux qui sera étendue à toute la S.M.C.F.. C'est pour cette raison que la présentation de ces projets a été quelque peu retardée. Je tenais à ce qu'ils ne fussent mis au point qu'après approbation du nouveau règlement technique unifié pour l'installation du block automatique lumineux.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un a-t-il des explications supplémentaires à demander ?

Les deux projets sont approuvés.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

Conseil d'Administration

---

Séance du 9 avril 1941

---

V - Projets :

- 2°) Etablissement du block automatique à signaux lumineux sur les sections de Mantes à Oissel et du Poste 68 à la bifurcation de Malaunay de la ligne de Paris au Havre.

Pm

LGB

le type de block automatique est le même que celui de Malaunay.

adopté

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris, le 5 Avril 1941.

NOTE

pour M.M. les Membres du Conseil d'Administration

au sujet de

l'établissement **du** block automatique à signaux lumineux

sur les sections de Mantes à Oissel et du Poste 68

à la bifurcation de Malaunay de la ligne

de PARIS au HAVRE

La ligne de Paris au Havre est actuellement équipée en block automatique à signaux lumineux sur les deux sections de Paris à Mantes (par Poissy et par Argenteuil), puis de la bifurcation de Tourville (près d'Oissel) au viaduc d'Eauplet, enfin entre Graville-Sainte-Honorine et la gare du Havre incluse.

En vue d'améliorer les conditions de circulation sur cette ligne parcourue en tout temps par de nombreux trains de marchandises et de voyageurs dont les vitesses de tracé sont très différentes, tout en assurant les plus grandes garanties de sécurité, la S.N.C.F. se propose de compléter l'équipement en block automatique précité, en le prolongeant, en première étape, sur la section Mantes-Malaunay qui est la plus chargée du parcours et où la signalisation et le mode de cantonnement par block manuel sont insuffisants.

Cet équipement est à réaliser :

- d'une part, sur le tronçon Mantes-Oissel ;
- d'autre part, sur le tronçon compris entre le viaduc d'Eauplet et la bifurcation de Malaunay.

(l'équipement en B.A.L. des abords même de la gare de Rouen R.D. fera l'objet d'un projet spécial eu égard à l'étude particulière que nécessite la traversée des 3 grands tunnels de Sainte-Catherine (1 055 m), de Beauvoisine (1 470 m) et de Saint-Maur (1 163 m).

Les dispositions prévues comportent essentiellement :

- l'installation de 135 panneaux de block automatique,
- la modification des installations de sécurité dans les gares de Mantes, Rosny-sur-Seine, Bonnières, Vernon - Le Goulet, Gaillon-Aubevoye, Saint-Pierre-du-Vauvray, Léry-Poses, Pont-de-l'Arche, Oissel, Maromme, Malaunay et à la bifurcation des Friches-Saint-Martin,
- l'amélioration de la protection automatique par zones isolées de la gare de Mantes,
- le remaniement des dispositifs d'annonce aux P.N.

Les dépenses à engager, pour l'exécution de ce projet qui figure au Programme spécial d'Équipement, sont évaluées à 34 M 4.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1941 sont de 20 M.

.....

La réalisation du projet procurera une économie de personnel évaluée à 850 000 fr.

Il est demandé à M.M. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur du Service central  
des Installations Fixes,

